

**ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS DE
CALUIRE ET CUIRE**

18 rue Paul Painlevé
69300 CALUIRE ET CUIRE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31.12.2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Adhérents
De l'association des centres sociaux et culturels de Caluire et Cuire

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association des centres sociaux et culturels de Caluire et Cuire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux sociétaires de l'Assemblée Générale.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnelle applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit

face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 15 mai 2024



Dominique BOBILLON
Commissaire aux comptes

BILAN

Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			31.12.2022
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 186.62	8 186.62		
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 186.62	8 186.62		
AVANCES ET ACOMPTE (INCORPORELLES)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	60 231.18	38 830.01	21 401.17	17 523.09
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	60 231.18	38 830.01	21 401.17	17 523.09
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTE				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	68 417.80	47 016.63	21 401.17	17 523.09
STOCKS ET EN-COURS				
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
CREANCES D'EXPLOITATION	98 547.95	1 972.02	96 575.93	109 519.82
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	2 955.11	1 972.02	983.09	1 286.34
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	95 592.84		95 592.84	108 233.48
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	485 202.28		485 202.28	491 633.13
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	6 261.41		6 261.41	1 397.53
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	590 011.64	1 972.02	588 039.62	602 550.48
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	658 429.44	48 988.65	609 440.79	620 073.57

BILAN

Passif	31/12/2023 Montant	31.12.2022 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	55 445.21	55 445.21
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	361 948.60	374 637.11
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	4 081.64	-12 688.51
SITUATION NETTE (1)	421 475.45	417 393.81
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		1 570.76
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)		1 570.76
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	421 475.45	418 964.57
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES	1 380.00	1 380.00
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)	1 380.00	1 380.00
PROVISIONS POUR RISQUES	4 396.00	42 464.28
PROVISIONS POUR CHARGES	22 052.52	34 345.60
TOTAL PROVISIONS (4)	26 448.52	76 809.88
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	45 223.09	31 838.21
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	71 609.90	68 776.77
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	20 232.30	454.15
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	23 071.53	21 849.99
TOTAL DETTES (5)	160 136.82	122 919.12
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	609 440.79	620 073.57

COMPTES DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Toutes les écritures

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	8 758.94		10 573.94
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	417 733.76		413 512.82
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		417 733.76	413 512.82
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	440 019.98		445 718.92
VERSEMENT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		440 019.98	445 718.92
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	35 030.89		12 160.48
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			1 354.00
AUTRES PRODUITS	216.83		216.70
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		901 760.40	883 536.86
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	261 015.73		211 850.82
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	18 955.38		22 523.00
SALAIRES ET TRAITEMENTS	460 603.77		477 671.05
CHARGES SOCIALES	150 158.74		167 271.96
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	10 702.67		10 769.90
DOTATIONS AUX PROVISIONS	4 396.00		3 069.83
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	7.49		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		905 839.78	893 156.56
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		-4 079.38	-9 619.70

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES			
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	12 602.94		2 574.41
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		12 602.94	2 574.41
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		12 602.94	2 574.41
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	454.90		16 722.79
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	1 570.76		1 666.67
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES	42 464.28		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		44 489.94	18 389.46
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	46 464.24		21 210.07
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			2 464.28
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)		46 464.24	23 674.35
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		-1 974.30	-5 284.89

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)	2 467.62		358.33
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		958 853.28	904 500.73
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		954 771.64	917 189.24
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		4 081.64	
SOLDE DEBITEUR = PERTE			12 688.51
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE	172 875.15		178 333.42
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		172 875.15	178 333.42
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	133 834.88		127 460.93
PRESTATION EN NATURE	39 040.27		50 872.49
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		172 875.15	178 333.42

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges		Répartition par nature de ressources	
TOTAL (871)	0.00	871 Prestations en nature	
861 Mise à disposition gratuite de biens		871500 PRESTATION EN NATURE VILLE	172 875.15
861200 FLUIDES	20 360.00	TOTAL (862)	172 875.15
861300 VALEUR LOCAUX	113 474.88		
TOTAL (861)	133 834.88		
862 Prestations			
862100 PERSONNEL MIS A DISPOSITION	1 226.25		
862800 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	37 814.02		
Total charges contributions volontaires	172 875.15	Total produits contributions volontaires	172 875.15

Sommaire

1. FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES	1
1.1. Faits significatifs	1
1.2. Règles et méthodes comptables	2
2. NOTES SUR LE BILAN	4
2.1 Les immobilisations	4
2.2 Les charges à payer	4
2.3 Les charges constatées d'avance	5
2.4 Les créances et les dettes	6
2.5 Les fonds propres	7
2.6 Les subventions d'investissement	8
2.7 Les provisions	8
2.8 Les fonds dédiés	9
2.9 Les produits à recevoir	9
2.10 Les produits constatés d'avance	9
3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	10
3.1 Le comparatif des résultats	10
3.2 Les subventions d'exploitation et prestations de services CAF du Rhône	11
3.3 Transfert de charges	13
3.4 Le résultat exceptionnel	13
3.5 Les cotisations	14
3.6 Les charges supplétives : état des mises à disposition	14
4 AUTRES INFORMATIONS	15
4.1 « Le fonds de roulement »	15
4.2 L'effectif moyen	15
4.3 Fiscalité	15
4.4 Rémunération des dirigeants	15
4.5 Honoraires du commissaires aux comptes	15

Annexe aux comptes annuels

Ces comptes concernent une association conforme à la loi du 1^{er} juillet 1901.

L'association des Centres sociaux de Caluire et Cuire gère deux équipements. Le Csc du Parc de la Jeunesse basé sur le quartier de Montessuy (QVA), le Csc des Berges du Rhône situé dans le quartier Saint Clair (QVA). Ces deux équipements d'animation globale sont accessibles et ouverts à tous et ont pour objet de s'inscrire dans des actions collectives favorisant mixité, citoyenneté, solidarité ainsi que l'accès au droit commun. Nos actions nous permettent d'agir en tant qu'acteur de veille active afin de réduire les inégalités sociales.

Les activités pratiquées au sein de l'association sont : les accueils de loisirs sans hébergement, les activités sportives et culturelles adultes, les permanences sociales, les ateliers socio linguistiques, l'aide à la scolarité...

Au niveau des moyens humains mis en œuvre, l'association, pour mener à bien ses actions fait appel à des salariés et des bénévoles.

Les ressources financières de l'association proviennent de subventions publiques et de participations des usagers.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1/01/2023 au 31/12/2023.

1. FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Faits significatifs

Les faits significatifs de l'exercice 2023 sont les suivants :

- validation par la CAF des 2 projets associatifs et familles pour 4 ans pour les 2 agréments : CSC Parc de la Jeunesse et CSC Berges du Rhône.
- Pour les accueils de loisirs des mercredis et vacances sur CSC Berges du Rhône : année complète de fonctionnement sur un agrément de 60 places (au lieu de 24)
- Absence longue maladie de la comptable depuis avril 2023 avec une réorganisation des tâches en interne couplée à une externalisation de la fonction paie et comptable.

Annexe aux comptes annuels

1.2. Règles et méthodes comptables

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général et en conformité avec le plan comptable CAF en respectant ces principes :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- Régularité, sincérité des comptes,
- Prudence,
- Permanence des méthodes.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Durée et mode usuels d'amortissement (correspond généralement à la durée d'utilisation du bien)		
Immobilisations	Durée	Mode
Logiciels informatique	1 an	Linéaire
Matériel d'activités	2 à 10 ans	Linéaire
Matériel de bureau	5 à 10 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une analyse individuelle du risque de non-recouvrement et sont dépréciées par voie de provision pour en tenir compte.

Annexe aux comptes annuels

Contributions volontaires en nature

Elles sont valorisées à partir des documents transmis par la Ville de Caluire.

Elles correspondent à des salaires et charges de personnel mis à disposition, des valeurs locatives pour les locaux et des frais réels pour les autres dépenses.

PERMANENCE DES METHODES

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Annexe aux comptes annuels

2. NOTES SUR LE BILAN

2.1 Les immobilisations

Tableau des immobilisations				
	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	8 187			8 187
Immobilisations corporelles	46 084	14 148		60 231
Immobilisations financières				
TOTAL	54 270	14 148		68 418

Tableau des amortissements				
	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	8 187			8 187
Immobilisations corporelles	28 560	10 270		38 830
Immobilisations financières				
TOTAL	36 747	10 270		47 017

2.2 Les charges à payer

Les charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 555
Dettes fiscales et sociales	43 813
Autres dettes	20 232
TOTAL	78 600

Annexe aux comptes annuels

2.3 Les charges constatées d'avance

	2 023	2 022
Charges constatées d'avance		
- XEFI - Microsoft 23-24	896	1 109
- L'ARBORESENS eveil et nature fevrier 2023		199
- LUCCA - logiciel suivi temps Timmi	1 910	
- CCLS - location photocopieur 23-24	443	
- CCLS - location copieur PJ 23-24	1 254	
- CCLS - location serveur 23-24	672	
- GEDIS (location téléphone 1er trim22)		
- CHUBB DELTA alarme 01 à 04/23	93	89
- OHMY PRINT - m/ce site internet	520	
- VILLE - redevance occupation des locaux 23-24	52	
- DECOMET - Cartes de voeux 2024	55	
- ARCA GRAPHISTE - Cartes de voeux 2024	245	
- OVH - hébergement site internet	32	
- QR CODE - abonnement annuel	89	
TOTAL	6 261	1 397

Annexe aux comptes annuels

2.4 Les créances et les dettes

Etat des échéances des créances et des dettes				
	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
CREANCES				
Créances de l'actif immobilisé :				
Prêts au personnel				
Dépôts et cautionnement				
Créances de l'actif circulant :				
Créances usagers	2 955	983	1 972	
Créances financeurs :				
- Etat	6 219	6 219		
- Région				
- Métropole	13 100	13 100		
- CAF	69 535	69 535		
- Commune				
- Autres subventions	1 392	1 392		
Autres créances	4 898	4 898		
Charges constatées d'avance	6 709	6 709		
TOTAL	104 809	102 837	1 972	
DETTES				
Dettes financières				
Emprunts auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Autres dettes :				
Dettes fournisseurs	24 011	24 011		
Clients créditeurs	21 212	21 212		
Dettes fiscales et sociales	71 610	71 610		
Autres dettes	20 232	20 232		
Produits constatés d'avance	23 072	23 072		
TOTAL	160 137	160 137		

Les autres créances comprennent notamment les remboursements Uniformation pour 3 469 €.

Annexe aux comptes annuels

2.5 Les fonds propres

Tableau de variation des fonds propres					
Libellé	Solde au début de l'exercice	Affectation résultat	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves - Trésorerie - Autres réserves	55 445				55 445
Report à nouveau	374 637	-12 689			361 949
Excédent ou déficit de l'exercice	-12 689	12 689	4 082		4 082
Situation nette	417 394		4 082		421 475
Subventions d'investissement	1 571			1 571	
Provisions réglementées					
TOTAL	418 965		4 082	1 571	421 475

Annexe aux comptes annuels

2.6 Les subventions d'investissement

Subventions d'investissement				
Libellés	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentation exercice	Diminution exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement :				
- Ville				
- CAF	5 000		5 000	
- Autres				
Sous-total	5 000		5 000	
Quotes-parts virées au résultat :				
- Ville				
- CAF	3 429	1 571	5 000	
- Autres				
Sous-total	3 429	1 571	5 000	
TOTAL	1 571	-1 571		

2.7 Les provisions

Tableau des provisions				
	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour risques et charges :				
- Provision pour risques prud'homaux	42 464		42 464	
- Provision retraite	34 346		12 293	22 053
- Provision pour risque PS CLAS		4 396		4 396
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers :				
- Comptes d'usagers	1 539	433		1 972
- Autres tiers				
TOTAL	78 349	4 829	54 757	28 421

Annexe aux comptes annuels

2.8 Les fonds dédiés

Tableau de variation des fonds dédiés						
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Reports	Utilisation au cours de l'exercice	Transferts	Fonds restants à engager en fin d'exercice	Dont fonds dédiés à des projets sans dépenses au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation						
- Projet : Aide au déplacement dans le cadre de la PS Jeune	1 380				1 380	
-						
- ...						
TOTAL	1 380				1 380	

2.9 Les produits à recevoir

Les produits à recevoir	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	
Autres créances	4 898
TOTAL	4 898

2.10 Les produits constatés d'avance

	2023	2022
Produits constatés d'avance		
- PS CAF CLAS (PJ + BR)	17 586	16 897
- cartes d'adhésions	5 486	4 953
TOTAL	23 072	21 850

Annexe aux comptes annuels

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 Le comparatif des résultats

Exercice	2023	2022	2021
Résultat d'exploitation	-4 079	-9 620	-7 156
Résultat financier	12 603	2 574	769
Résultat exceptionnel	-1 974	-5 285	2 281
Impôts sur les produits financiers	2 468	358	91
Excédent ou déficit	4 082	-12 689	-4 196

(Détail du résultat exceptionnel : voir § 3.4)

Annexe aux comptes annuels

3.2 Les subventions d'exploitation et prestations de services CAF du Rhône

Tableau des subventions d'exploitation par nature et des prestations de services				
Libellés	Montant comptabilisé en N	Montant comptabilisé en N-1	Variation	
			Montant	%
Subventions de fonctionnement :				
- versées par la ville	326 500	326 500		
- versées par la CAF	46 128	48 252	-2 124	-4,40%
Sous total	372 628	374 752	-2 124	-0,57%
Subventions affectées à un projet :				
- versées par l'Etat (FONJEP+préfecture)	6 219	7 107	-888	-12,50%
- versées par la région				
- versées par la métropole	26 000	14 000	12 000	85,71%
- versées par la ville				
- versées par la CAF	8 781	18 757	-9 976	-53,19%
- versées par d'autres organismes (à détailler) ASP rembt emploi aidé. msa	1 180	5 584	-4 404	-78,86%
Sous total	42 180	45 448	-3 268	-7,19%
Subventions non affectées :				
- versées par l'Etat				
- versées par la métropole	20 000	19 740	260	1,32%
- versées par la ville				
- versées par la CAF				
- versées par d'autres organismes (à détailler). Agefioph	5 212	5 779	-567	-9,81%
Sous total	25 212	25 519	-307	-1,20%
TOTAL (I)	440 020	445 719	-5 699	-1,28%
Prestations CAF :				
- Animation globale	147 388	141 570	5 818	4,11%
- Animation collective famille	45 122	47 442	-2 320	-4,89%
- CLAS	25 690	22 076	3 614	16,37%
- ALSH	43 025	35 362	7 663	21,67%
- LAEP	2 189	2 820	-631	-22,39%
- PS JEUNES		19 417	-19 417	-100,00%
- BONUS TERRITOIRES	8 992	8 762	230	2,63%
TOTAL (II)	272 406	277 449	-5 043	-1,82%
TOTAL GENERAL (I)+(II)	712 426	723 168	-10 742	-1,49%

Annexe aux comptes annuels

Tableau des subventions d'exploitation et PS par financeur				
Libellés	Montant comptabilisé en N	Montant comptabilisé en N-1	Variation	
			Montant	%
Subventions de l'Etat				
- affectées à un projet (FONJEP+préfecture)	6 219	7 107	-888	-12,50%
- non affectée				
Sous total	6 219	7 107	-888	-12,50%
Subventions de la région				
- affectées à un projet				
- non affectée				
Sous total				
Subventions de la Métropole				
- affectées à un projet	26 000	14 000	12 000	85,71%
- non affectée	20 000	19 740	260	1,32%
Sous total	46 000	33 740	12 260	36,34%
Subventions de la ville				
- affectées à un projet				
- non affectée	326 500	326 500		
Sous total	326 500	326 500		
Subventions de la CAF				
- affectées à un projet	133 799	154 636	-20 837	-13,47%
- non affectée	193 516	189 822	3 694	1,95%
Sous total	327 315	344 458	-17 143	-4,98%
Autres financeurs (à détailler)				
- affectées à un projet : rembt emploi aidé, msa	1 180	5 584	-4 404	-78,86%
- non affectée, agefiph	5 212	5 779	-567	-9,81%
Sous total	6 392	11 363	-4 971	-43,74%
TOTAL	712 426	723 168	-10 742	-1,49%

Annexe aux comptes annuels

3.3 Transfert de charges

Détail des transferts de charges	2 023	2 022
- IJ prévoyance CHORUM	11 414	2 286
- Retenue avantage mutuelle enfant APICIL	167	156
- Remboursements UNIFORMATION (formation salariés)	11 157	9 718
TOTAL	22 738	12 160

3.4 Le résultat exceptionnel

Composantes du résultat exceptionnel	2 023	2 022
Charges		
- Frais de résiliation contrat téléphonie		21 210
- Pole emploi remboursement suite litige	3 964	
- Indemnités prud'hommes	38 500	
- ASP - Aide apprenti- Trop perçus antérieurs	4 000	
- provision litige complément		2 464
Sous total	46 464	23 674
Produits		
- Régularisation compte ASP		4 000
- Quote part subv invest	1 571	1 667
- Rachat contrat téléphonie par nouveau prestataire		12 600
- Reprise prov pour litige	42 464	
- Divers	455	123
Sous total	44 490	18 390
TOTAL	-1 974	-5 285

Annexe aux comptes annuels

3.5 Les cotisations

Les cotisations inscrites en compte de résultat sont sans contrepartie car elles permettent uniquement d'être adhérent de l'association et de participer à l'Assemblée Générale.

Les cotisations sont comptabilisées en comptabilité d'engagement, lors de l'appel de cotisation.

3.6 Les charges supplétives : état des mises à disposition

Mises à disposition	2023	2023
Personnel	1 226	25 922
Locaux	113 475	109 631
Frais de fonctionnement (fluides)	20 360	17 830
Autres (valorisation repas)	37 814	24 950
TOTAL	172 875	178 333

C'est la mise à disposition de matériel, de personnel, ou autres par la mairie de Caluire.

Annexe aux comptes annuels

4 AUTRES INFORMATIONS

4.1 « Le fonds de roulement »

Il est destiné à couvrir les besoins permanents en provenance de l'activité.

	2 023	2 022	Variation	
			Montant	%
Fonds propres (A)	421 475	418 965		
Actif immobilisé (B)	21 401	17 523		
Fonds de roulement (A-B)	400 074	401 442	-1 368	-0,34%

4.2 L'effectif moyen

L'effectif moyen temps plein à la clôture de l'exercice est de 15 ETP.

4.3 Fiscalité

L'association tient compte de l'instruction du 15 septembre 1998, ce qui entraîne qu'elle n'est pas soumise à fiscalité.

Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés sur la partie assujettie de ses produits financiers.

4.4 Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction cadre n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à mentionner une rémunération individuelle.

4.5 Honoraires du commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires du Commissaire aux comptes figurant sur le compte de résultat de l'exercice s'élève à 4 680 €.